

**AR Prefecture**

016-211603410-20260521-DEL\_2026\_6\_6-DE  
Reçu le 26/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----  
VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)**

L'an deux mil vingt-six, le vingt Mai, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MICHEL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GODICHAUD Fabienne, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 Mai 2026

**ETAIENT PRESENTS** : Mathilde AZZOUZ, Marlène BAILLY, Nicolas BARON, Jean-Luc BONNENFANT, Mariam BOUGETTE, Roland COSTE, Angélique DRILLAUD, Héléna DUBOIS, Jean-Luc FAUCHER, Gérard GARNON, Sarah GHEYSEN, Fabienne GODICHAUD, Thierry GUILLEBAUD, Dominique JOUBERT, Maryline LABROUSSE, Françoise LEBLANC, Françoise PINAUD, Agnès PREVOST, Emmanuel SIAME, Cyprien VERNEIL.

Excusés : Stéphane CHAPEAU, Gisèle LOVIAT, Jean-Michel MARINO,

Procurations : Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD - Jean-Michel MARINO à Jean-Luc BONNENFANT.

Secrétaire de séance : Marlène BAILLY

---

**Objet : Participation au fonctionnement de la piscine municipale de La Couronne  
– Année 2026**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de La Couronne assure le fonctionnement d'un équipement aquatique bénéficiant aux habitants de plusieurs communes du territoire, notamment ceux de la commune de Saint-Michel ;

Considérant l'intérêt que représente cet équipement en matière sportive, éducative et de loisirs pour les habitants de la commune ;

Considérant la demande de participation financière formulée par la commune de La Couronne pour l'année 2026 ;

Considérant que la participation des communes est fixée à 0,45 € par habitant sur la base de la population municipale INSEE en vigueur ;

Considérant que la population municipale INSEE de la commune de Saint-Michel s'établit à 3 196 habitants ;

Considérant que le montant de la participation financière de la commune de Saint-Michel s'élève ainsi à 1 438,20 € ;

Considérant qu'en contrepartie de cette participation financière, la commune de La Couronne s'engage à appliquer aux habitants de Saint-Michel les mêmes tarifs d'accès à la piscine municipale que ceux applicables

**AR Prefecture**

016-211603410-20260521-DEL\_2026\_6\_6-DE  
Reçu le 26/05/2026

aux habitants de La Couronne et à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'accueil et au contrôle des usagers à l'entrée de l'équipement ;

Après en avoir délibéré :

– Il est **ATTRIBUE** à la commune de La Couronne une participation financière de 1 438,20 € au titre du fonctionnement de la piscine municipale pour l'année 2026 ;

– Il est **PRÉCISE** qu'en contrepartie de cette participation, la commune de La Couronne appliquera aux habitants de Saint-Michel les mêmes tarifs que ceux pratiqués pour les habitants de La Couronne ;

– Il est **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 ;

– Madame le Maire, ou son représentant, est **AUTOTISEE** à signer tout document relatif à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération,  
VOTE : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour Copie conforme.  
Au registre sont les signatures.

Le 21/05/2026,

Le Maire,

Ville de Saint-Michel

Récépissé Préfecture

Le ..... 26/05/2026 .....

Publié le ..... 26/05/2026 .....

Certifié exécutoire

Le Maire,

